DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(3) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS C.B.F.** — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	793 717	FB	15 918	FC	809 635		1 031 122
	Production vendue biens*	FD	3 513 380	FE	212 445	FF	3 725 825		3 599 762
	Production vendue services *	FG	62 992	FH	16 857	FI	79 849		28 847
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**4 370 089**	FK	**245 220**	FL	**4 615 309**		**4 659 730**
	Production stockée *					FM	174 327		51 085
	Production immobilisée *					FN	19 590		
	Subventions d'exploitation					FO	98 044		244 400
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	20 824		13 971
	Autres produits (1) (11)					FQ	6 124		3 061
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**4 934 218**		**4 972 248**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	397 738		566 322
	Variation de stock (marchandises)*					FT	46 733		(24 106)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 343 735		1 218 105
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	151 099		(223 712)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 580 249		1 452 033
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	52 559		45 654
	Salaires et traitements *					FY	1 033 743		876 392
	Charges sociales (10)					FZ	368 774		321 586
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	93 540		92 153
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	4 906		10 636
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**5 073 075**		**4 335 063**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(138 857)**		**637 185**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	60 088		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	**60 088**		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	115 238		71 361
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	**115 238**		**71 361**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(55 150)**		**(71 361)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(194 007)**		**565 824**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DS PJ

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise **SAS C.B.F.** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	10 377	1 990
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	117 796	43 232
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		20 894
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**128 172**	**66 116**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	39 938	333 577
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	117 557	37 922
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 188	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**158 684**	**371 499**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(30 512)**	**(305 383)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	(90)	48 133
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**5 122 478**	**5 038 364**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**5 346 906**	**4 826 056**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**(224 429)**	**212 309**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	62 121	44 175
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ	228 216	238 993
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	60 000	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	61 712	38 192
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	20 824	13 971
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	158 684	128 172

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

DS

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

ANNEXES

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 291 788** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 122 478** euros et un total **charges** de **5 346 906** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-224 429** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

DS PJ

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

Règles et Méthodes Comptables

Constructions	L 10 à 50 ans
Agencements des constructions	L 10 à 20 ans
Installations techniques	L 5 à 10 ans
Matériels et outillages	L 5 à 10 ans
Matériel de transport	L 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	L 5 à 10 ans
Mobilier	L 5 à 10 ans

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Frais de recherche appliquée et de développement

Les dépenses engagées, inscrites en immobilisations incorporelles, représentent les frais afférents à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagée, ainsi que de la durée de vie probable des projets.

- Frais de recherche et développement 5 ans L

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation de ces stocks.

Les produits finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Jusqu'à la clôture de l'exercice 2020, la société intégrait à ces coûts, les seuls coûts directs de production que sont les matières premieres, et contenants, ainsi que les coûts de main d'oeuvre directe.

DS
PJ

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

Règles et Méthodes Comptables

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la valorisation des stocks de produits finis intègre désormais les charges indirectes de fabrication, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Ainsi, une revue des postes "Autres achats et charges externes" elle réalisée afin de définir les quotes-parts liées à la production. Il en découle un pourcentage par rapport au chifre d'affaires dégagé par la société.

- Valorisation des stocks de produits finis 646 727,74 Euros

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagements de retraite

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées *(ou méthode du prorata des droits au terme).*

DS
PJ

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

Règles et Méthodes Comptables

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Principales hypothèses actuarielles et méthodes :

Taux d'actualisation 3,20%
Taux d'accroissement des salaires 1,00%

Table de mortalité (Réf INSEE 2022)
Age de départ en retraite de 60 à 62 ans
Modalité de départ en retraite Retraite à l'initiative du salarié
Taux de charges sociales patronales de 25,39% à 49% en fonction de la catégorie
Convention collective Industries produits alimentaires élaborés

Synthèse des engagements :	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Engagement de retraite actualisé	75 890 €	81 616 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER L'IMAGE FIDELE

La société a signé à son profit, en date du 20 décembre 2022, une convention d'abandon de créance (avec clause de retour à meilleure fortune) avec la société P.P.J.B..

Au terme de cette convention, la société P.P.J.B. (créancier), a consenti à la société C.B.F. (débiteur), un abandon d'une partie de la créance qu'elle détient à son encontre en compte courant, pour un montant de 60 000 €.

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SAS C.B.F.** — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ	48 866	D8		D9	19 590	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	1 110 677	KE		KF	10 583	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ	16 456	KK		KL		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO		
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP	516 097	KQ		KR	20 455	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	505 921	KT		KU	42 269	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	149 262	KW		KX	11 250	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	15 517	KZ		LA	9 508	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	63 430	LC		LD	5 040	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE	88 468	LF		LG	24 462	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	40 847	LL		LM	107 237	
CORPORELLES	TOTAL III		LN	1 395 998	LO		LP	220 221	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
FINANCIERES	Autres participations		8U		8V		8W		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P	1 890	1R		1S		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	50 030	1U		1V	1 288	
FINANCIERES	TOTAL IV		LQ	51 920	LR		LS	1 288	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG	2 607 461	ØH		ØJ	251 682	

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	45 041	DØ	23 415	D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	5 322	LW	1 115 938	1X		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB	16 456	MC		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	8 400	MH	528 152	MI		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	42 564	MK	505 625	ML		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	41 662	MN	118 851	MO		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	9 186	MQ	15 840	MR		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	3 478	MT	64 992	MU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	26 622	MW	86 308	MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	148 084	NE		NF		
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	279 997	NH	1 336 222	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
FINANCIERES	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	1 890	2D		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	330	2F	50 987	2G		
FINANCIERES	TOTAL IV	I3		NJ	330	NK	52 877	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	330 690	ØL	2 528 453	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS C.B.F.** Néant ☒ *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actifde l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actifde l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passifdu bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutifà la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DS
PJ

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS C.B.F.** Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY	48 723	EL	2 113	EM	45 041	EN	5 795
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 223	PF	1 072	PG	5 322	PH	1 973
TOTAL I		RK	**54 946**	RM	**3 185**	RN	**50 363**	RO	**7 768**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	2 321	PN	596	PO		PQ	2 917
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	422 856	PW	19 855	PX	8 400	PY	434 311
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	333 856	QA	38 067	QB	42 564	QC	329 358
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	93 892	QE	10 104	QF	41 662	QG	62 334
	Matériel de transport	QH	10 727	QI	1 996	QJ	5 224	QK	7 499
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	44 814	QM	5 230	QN	3 478	QO	46 566
	Emballages récupérables et divers	QP	58 467	QR	15 695	QS	26 622	QT	47 539
TOTAL II		QU	**966 931**	QV	**91 543**	QW	**127 951**	QX	**930 523**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**1 021 877**	ØP	**94 728**	ØQ	**178 314**	ØR	**938 291**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DS

PJ

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

DGFiP N° 2056 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SAS C.B.F.** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	30 000	4B		4C		4D	30 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5 000	5W		5X		5Y	5 000	
	TOTAL II	5Z	**35 000**	TV		TW		TX	**35 000**	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**35 000**	UB		UC		UD	**35 000**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DS

PJ

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

2056 - Détail des autres provisions pour risques et ch au 31/12/2022

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provision risque social	5 000			5 000
Totalisation	5 000			5 000

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS C.B.F.** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	3 275	UR		US	3 275
	Autres immobilisations financières	UT	47 712	UV		UW	47 712
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	445 356		445 356		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 046		1 046		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	32 529		32 529		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	108 443		108 443		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	1 030 828		1 030 828		
	Groupe et associés (2)	VC	1 434 056		1 434 056		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	103 125		103 125		
Charges constatées d'avance		VS	93 887		93 887		
TOTAUX		VT	**3 300 258**	VU	**3 249 270**	VV	**50 987**

RENVOIS

(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	600
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	300
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	

CADRE B — ETAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG	387 112	387 112		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus d' 1 an à l'origine	VH	759 590	198 894	540 696	20 000
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	715 774	715 774		
Personnel et comptes rattachés	8C	69 161	69 161		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	84 478	84 478		
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E				
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 354	5 354		
Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 567	3 567		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI	3 794 589	762 003		3 032 586
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	317 791	317 791		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	**6 137 415**	VZ **2 544 134**	**540 696**	**3 052 586**

RENVOIS

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	10 153	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL 411 281
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	127 506		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

DS

PJ

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

	31/12/2022	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	225 480	(1)
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport	845 550	(2)
TOTAL	1 071 030	

(2) Mali de fusion constaté sur l'opération de transmission universelle de patrmoine de la société Temps des Mets réalisée en date du 1er octobre 2014..

(1) Achat du fonds de commerce Bec Fin en date du 31 octobre 1991 60 979,61 €
Clientèles apportées sur opération TUP du 1er octobre 21014 103 500,00 €
Clientèle COMERS rachetées le 1er octobre 2017 61 000,00 €

Précisions :

Les fonds commerciaux correspondent aux éléments incorporels du fonds de commerce acquis ou apportés, qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourrent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, hors droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition.

Le Règlement ANC n° 2015-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a redéfini les critères et modalités d'amortissmeent et de dépréciation des fonds commerciaux.

Les dispositions du règlement ANC précité n'ont aucune incidence sur les comptes de l'exercice.

Amortissement des fonds de commerce :

Compte tenu du caractère non limité de leur durée d'utilisation, les fonds commerciaux ne font l'objet d'aucun amortissement.

Dépréciation des fonds de commerce :

La dépréciation d'un fonds de commerce est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La dépréciation permet de ramener la valeur nette comptable du fonds commercial à sa velur actuelle.

DS
PJ

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

Produits à recevoir

		31/12/2022
Total des Produits à recevoir		1 045 434
Autres créances clients		12 384
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	12 384	
Autres créances		1 033 050
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	2 212	
ETAT - SUBVENTION 'INVESTIS.	12 535	
SUBVENTION D'EXP A RECEVOIR	1 018 293	
INTERETS COURUS A REVECOIR	10	

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer		175 389
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		7 737
INTERETS COURUS SUR EMPRUNT	740	
FRAIS BQ A PAYER	6 997	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		51 302
FOURNISSEURS - FACT NON PARVENUES	51 302	
Dettes fiscales et sociales		95 493
DETTES PROV.P/ CONGES A PAYER	64 026	
PERSONNEL AUTRES CH A PAYER	4 515	
CHARGES SUR CONGES PAYES	25 157	
ORG. SOCIAUX - CHARGES A PAYER	1 774	
ETAT - CHARGES A PAYER	20	
Autres dettes		20 858
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	20 858	

DS PJ

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			93 887
Autres achats et charges externes		89 815	
CVAE		1 955	
Autres charges financières		2 117	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			93 887

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

C.B.F.
Société par actions simplifiée au capital de 220 039 €
Siège social : Route Départementale 98 – 50 Avenue de Valensole
83310 Cogolin
N°SIREN 383 073 624 - RCS Fréjus

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 ET APPROUVEE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 mars 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 224 428,58 euros de la manière suivante :

- Au poste « report à nouveau » :	-224 428,58 €
TOTAL	**-224 428,58 €**

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il n'y a pas eu de dividendes distribués au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme Le Président

DocuSigned by:
Patrice MACQUELIN
8AFCF6FD710C440...

SOCIETE C.B.F
Société par Actions Simplifiée au capital de 220 039 euros
Siège social : Route Départementale 98 – 50 Avenue de Valensole – 83 310 COGOLIN
N° SIREN : 383 073 624

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

@COM MCP AUDIT
ZA de la Millonne
Parc de l'Arboretum Bât A2
73, rue de Saint-Mandrier
83140 SIX-FOURS LES PLAGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société C.B.F relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtées dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à SIX FOURS, le 14 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes
@COM.MCP AUDIT



Marie-Claire PASTOUREAU
Associée signataire

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS C.B.F.** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 50 AVENUE DE VALENSOLE 83310 COGOLIN — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 3 8 3 0 7 3 6 2 4 0 0 0 3 3 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX	23 415	CQ 5 795	17 620	143
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	40 215	AG 1 973	38 242	33 424
	Fonds commercial (1)	AH	1 071 030	AI	1 071 030	1 071 030
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	4 693	AK	4 693	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	544 608	AQ 437 228	107 380	107 377
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	505 625	AS 329 358	176 267	172 065
	Autres immobilisations corporelles	AT	285 990	AU 163 937	122 053	108 778
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		40 847
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	1 890	BE	1 890	1 890
	Prêts	BF	3 275	BG	3 275	2 975
	Autres immobilisations financières *	BH	47 712	BI	47 712	47 055
	TOTAL (II)	BJ	**2 528 453**	BK **938 291**	**1 590 162**	**1 585 583**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	473 775	BM	473 775	627 325
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	646 728	BS	646 728	477 409
	Marchandises	BT	184 835	BU	184 835	224 108
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	445 356	BY	445 356	431 148
	Autres créances (3)	BZ	2 710 027	CA	2 710 027	2 746 826
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	147 019	CG	147 019	116 571
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	93 887	CI	93 887	62 372
	TOTAL (III)	CJ	**4 701 627**	CK	**4 701 627**	**4 685 759**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW				
	Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM				
	Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**7 230 080**	1A **938 291**	**6 291 788**	**6 271 343**

Renvois : (1) Dont droit au bail: — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

VISA COMMCPAUDIT Commissaire aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise **SAS C.B.F.** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 220 039)	DA	220 039	220 039
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	496 187	496 187
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	28 452	28 452
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	8 624	8 624
	Report à nouveau	DH	(409 501)	(621 810)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(224 429)**	**212 309**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**119 373**	**343 801**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	30 000	30 000
	Provisions pour charges	DQ	5 000	5 000
	TOTAL (III)	DR	**35 000**	**35 000**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 146 702	917 518
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 794 589	3 721 925
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	715 774	702 456
	Dettes fiscales et sociales	DY	162 559	245 941
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	317 791	303 958
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		744
	TOTAL (IV)	EC	**6 137 415**	**5 892 541**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**6 291 788**	**6 271 343**

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D			
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E			
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 544 134	5 141 892	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	387 112	40 368	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS C.B.F.** — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	793 717	FB	15 918	FC	809 635		1 031 122
	Production vendue biens*	FD	3 513 380	FE	212 445	FF	3 725 825		3 599 762
	Production vendue services *	FG	62 992	FH	16 857	FI	79 849		28 847
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**4 370 089**	FK	**245 220**	FL	**4 615 309**		**4 659 730**
	Production stockée *					FM	174 327		51 085
	Production immobilisée *					FN	19 590		
	Subventions d'exploitation					FO	98 044		244 400
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	20 824		13 971
	Autres produits (1) (11)					FQ	6 124		3 061
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**4 934 218**		**4 972 248**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	397 738		566 322
	Variation de stock (marchandises)*					FT	46 733		(24 106)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 343 735		1 218 105
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	151 099		(223 712)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 580 249		1 452 033
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	52 559		45 654
	Salaires et traitements *					FY	1 033 743		876 392
	Charges sociales (10)					FZ	368 774		321 586
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	93 540		92 153
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	4 906		10 636
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**5 073 075**		**4 335 063**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(138 857)**		**637 185**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	60 088		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	**60 088**		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	115 238		71 361
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	**115 238**		**71 361**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(55 150)**		**(71 361)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(194 007)**		**565 824**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

M.C.P. AUDIT Commissaire aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise **SAS C.B.F.** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	10 377	1 990
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	117 796	43 232
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		20 894
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**128 172**	**66 116**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	39 938	333 577
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	117 557	37 922
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 188	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**158 684**	**371 499**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(30 512)**	**(305 383)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	(90)	48 133
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**5 122 478**	**5 038 364**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**5 346 906**	**4 826 056**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**(224 429)**	**212 309**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	62 121	44 175
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ	228 216	238 993
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	60 000	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	61 712	38 192
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	20 824	13 971
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	158 684	128 172

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 291 788** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 122 478** euros et un total **charges** de **5 346 906** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-224 429** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

Constructions	L 10 à 50 ans
Agencements des constructions	L 10 à 20 ans
Installations techniques	L 5 à 10 ans
Matériels et outillages	L 5 à 10 ans
Matériel de transport	L 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	L 5 à 10 ans
Mobilier	L 5 à 10 ans

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Frais de recherche appliquée et de développement

Les dépenses engagées, inscrites en immobilisations incorporelles, représentent les frais afférents à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagée, ainsi que de la durée de vie probable des projets.

- Frais de recherche et développement 5 ans L

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation de ces stocks.

Les produits finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Jusqu'à la clôture de l'exercice 2020, la société intégrait à ces coûts, les seuls coûts directs de production que sont les matières premieres, et contenants, ainsi que les coûts de main d'oeuvre directe.

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la valorisation des stocks de produits finis intègre désormais les charges indirectes de fabrication, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Ainsi, une revue des postes "Autres achats et charges externes" elle réalisée afin de définir les quotes-parts liées à la production. Il en découle un pourcentage par rapport au chifre d'affaires dégagé par la société.

- Valorisation des stocks de produits finis 646 727,74 Euros

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagements de retraite

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées *(ou méthode du prorata des droits au terme).*

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Principales hypothèses actuarielles et méthodes :

Taux d'actualisation 3,20%
Taux d'accroissement des salaires 1,00%

Table de mortalité (Réf INSEE 2022)
Age de départ en retraite de 60 à 62 ans
Modalité de départ en retraite Retraite à l'initiative du salarié
Taux de charges sociales patronales de 25,39% à 49% en fonction de la catégorie
Convention collective Industries produits alimentaires élaborés

Synthèse des engagements :	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Engagement de retraite actualisé	75 890 €	81 616 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER L'IMAGE FIDELE

La société a signé à son profit, en date du 20 décembre 2022, une convention d'abandon de créance (avec clause de retour à meilleure fortune) avec la société P.P.J.B..

Au terme de cette convention, la société P.P.J.B. (créancier), a consenti à la société C.B.F. (débiteur), un abandon d'une partie de la créance qu'elle détient à son encontre en compte courant, pour un montant de 60 000 €.

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SAS C.B.F.** Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CZ	**48 866**	D8		D9	**19 590**
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	KD	**1 110 677**	KE		KF	**10 583**
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ	16 456	KK		KL	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Com-posants M2]		KP	516 097	KQ		KR	20 455
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Com-posants M3]		KS	505 921	KT		KU	42 269
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	149 262	KW		KX	11 250
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	15 517	KZ		LA	9 508
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	63 430	LC		LD	5 040
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE	88 468	LF		LG	24 462
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	40 847	LL		LM	107 237
CORPORELLES		**TOTAL III**	LN	**1 395 998**	LO		LP	**220 221**
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations		8U		8V		8W	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P	1 890	1R		1S	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	50 030	1U		1V	1 288
FINANCIERES		**TOTAL IV**	LQ	**51 920**	LR		LS	**1 288**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	**2 607 461**	ØH		ØJ	**251 682**

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	IN		CØ	**45 041**	DØ	**23 415**	D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	IO		LV	**5 322**	LW	**1 115 938**	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	16 456	MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	8 400	MH	528 152	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	42 564	MK	505 625	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	41 662	MN	118 851	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	9 186	MQ	15 840	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	3 478	MT	64 992	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	26 622	MW	86 308	MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	148 084	NE		NF	
CORPORELLES		**TOTAL III**	IY		NG	**279 997**	NH	**1 336 222**	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	1 890	2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	330	2F	50 987	2G	
FINANCIERES		**TOTAL IV**	I3		NJ	**330**	NK	**52 877**	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	**330 690**	ØL	**2 528 453**	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

VISA COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 12 2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS C.B.F.** Néant ☒ *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actifde l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actifde l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passifdu bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutifà la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

VISA@COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS C.B.F.** Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY	48 723	EL	2 113	EM	45 041	EN	5 795
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 223	PF	1 072	PG	5 322	PH	1 973
TOTAL I		RK	**54 946**	RM	**3 185**	RN	**50 363**	RO	**7 768**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	2 321	PN	596	PO		PQ	2 917
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	422 856	PW	19 855	PX	8 400	PY	434 311
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	333 856	QA	38 067	QB	42 564	QC	329 358
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	93 892	QE	10 104	QF	41 662	QG	62 334
	Matériel de transport	QH	10 727	QI	1 996	QJ	5 224	QK	7 499
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	44 814	QM	5 230	QN	3 478	QO	46 566
	Emballages récupérables et divers	QP	58 467	QR	15 695	QS	26 622	QT	47 539
TOTAL II		QU	**966 931**	QV	**91 543**	QW	**127 951**	QX	**930 523**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**1 021 877**	ØP	**94 728**	ØQ	**178 314**	ØR	**938 291**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

VISA COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2056 2023

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SAS C.B.F.** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	30 000	4B		4C		4D	30 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5 000	5W		5X		5Y	5 000	
	TOTAL II	5Z	**35 000**	TV		TW		TX	**35 000**	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**35 000**	UB		UC		UD	**35 000**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

2056 - Détail des autres provisions pour risques et ch au 31/12/2022

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provision risque social	5 000			5 000
Totalisation	5 000			5 000

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS C.B.F.** Néant ☐ *

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	3 275	UR		US	3 275
	Autres immobilisations financières	UT	47 712	UV		UW	47 712
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	445 356		445 356		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 046		1 046		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	32 529		32 529		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	108 443		108 443		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	1 030 828		1 030 828		
	Groupe et associés (2)	VC	1 434 056		1 434 056		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	103 125		103 125		
	Charges constatées d'avance	VS	93 887		93 887		
	TOTAUX	VT	**3 300 258**	VU	**3 249 270**	VV	**50 987**
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	600				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	300				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	387 112	387 112		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	759 590	198 894	540 696	20 000
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	715 774	715 774		
Personnel et comptes rattachés		8C	69 161	69 161		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	84 478	84 478		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 354	5 354		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 567	3 567		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	3 794 589	762 003		3 032 586
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	317 791	317 791		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**6 137 415**	VZ **2 544 134**	**540 696**	**3 052 586**
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	10 153	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	411 281
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	127 506	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

VISA@COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

	31/12/2022	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	225 480	(1)
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport	845 550	(2)
TOTAL	1 071 030	

(2) Mali de fusion constaté sur l'opération de transmission universelle de patrmoine de la société Temps des Mets réalisée en date du 1er octobre 2014..

(1) Achat du fonds de commerce Bec Fin en date du 31 octobre 1991 60 979,61 €
Clientèles apportées sur opération TUP du 1er octobre 21014 103 500,00 €
Clientèle COMERS rachetées le 1er octobre 2017 61 000,00 €

Précisions :

Les fonds commerciaux correspondent aux éléments incorporels du fonds de commerce acquis ou apportés, qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourrent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, hors droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition.

Le Règlement ANC n° 2015-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a redéfini les critères et modalités d'amortissmeent et de dépréciation des fonds commerciaux.

Les dispositions du règlement ANC précité n'ont aucune incidence sur les comptes de l'exercice.

Amortissement des fonds de commerce :

Compte tenu du caractère non limité de leur durée d'utilisation, les fonds commerciaux ne font l'objet d'aucun amortissement.

Dépréciation des fonds de commerce :

La dépréciation d'un fonds de commerce est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La dépréciation permet de ramener la valeur nette comptable du fonds commercial à sa velur actuelle.

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Produits à recevoir

		31/12/2022
Total des Produits à recevoir		1 045 434
Autres créances clients		12 384
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	12 384	
Autres créances		1 033 050
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	2 212	
ETAT - SUBVENTION 'INVESTIS.	12 535	
SUBVENTION D'EXP A RECEVOIR	1 018 293	
INTERETS COURUS A REVECOIR	10	

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer		175 389
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		7 737
INTERETS COURUS SUR EMPRUNT	740	
FRAIS BQ A PAYER	6 997	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		51 302
FOURNISSEURS - FACT NON PARVENUES	51 302	
Dettes fiscales et sociales		95 493
DETTES PROV.P/ CONGES A PAYER	64 026	
PERSONNEL AUTRES CH A PAYER	4 515	
CHARGES SUR CONGES PAYES	25 157	
ORG. SOCIAUX - CHARGES A PAYER	1 774	
ETAT - CHARGES A PAYER	20	
Autres dettes		20 858
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	20 858	

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			93 887
Autres achats et charges externes		89 815	
CVAE		1 955	
Autres charges financières		2 117	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			93 887

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Capital social

	31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	220 039,00	1,0000	220 039,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	220 039,00	1,0000	220 039,00

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Ventilation du Chiffre d'affaires

		31/12/2022
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		4 615 309
Ventes de marchandises		809 635
VENTES MAGASIN 5.5 %	163 187	
VENTES MAGASIN 20 %	76 797	
VENTES FRANCE 5.5%	546 286	
VENTES CORSE 2.10 %	7 447	
VENTES CEE	15 133	
VENTES HORS CEE	208	
VENTES TOM EXO	577	
Production vendue Biens		3 725 825
PRODUCTION MAG 5.5%	185 572	
PRODUCTION FRANCE 5.5 %	3 383 989	
PRODUCTION CORSE 2.10 %	17 341	
PRODUCTION TOM EXO	1 474	
PRODUCTION HORS CEE	1 958	
PRODUCTION CEE	210 487	
RABAIS REMISE RISTOURNE	(30 124)	
RABAIS REMISE RISTOURNE 5.5%	(44 043)	
RRR RABAIS REM RIST CERSE 2.10%	(208)	
RABAIS REMISE RISTOURNE 20.0%	(621)	
Production vendue Services		79 849
TRANSPORT S/VENTES 20 %	4 596	
REFACTURATION DIVERSES	58 396	
FACTURATION DIVERS EXO UE	2 519	
TRANSPORT S/ VENTES CEE	10 194	
TRANSPORT S/ VENTES EXPORT	3 887	
FACTURATION DIVERS EXPORT	257	
Chiffre d'affaires par marché géographique		4 615 309
Chiffre d'affaires FRANCE		4 370 089
VENTES MAGASIN 5.5 %	163 187	
VENTES MAGASIN 20 %	76 797	
VENTES FRANCE 5.5%	546 286	
VENTES CORSE 2.10 %	7 447	
PRODUCTION MAG 5.5%	185 572	
PRODUCTION FRANCE 5.5 %	3 383 989	
PRODUCTION CORSE 2.10 %	17 341	
PRODUCTION TOM EXO	1 474	
RABAIS REMISE RISTOURNE	(30 124)	
RABAIS REMISE RISTOURNE 5.5%	(44 043)	
RRR RABAIS REM RIST CERSE 2.10%	(208)	
RABAIS REMISE RISTOURNE 20.0%	(621)	
TRANSPORT S/VENTES 20 %	4 596	
REFACTURATION DIVERSES	58 396	
Chiffre d'affaires EXPORT		245 220
VENTES CEE	15 133	
VENTES HORS CEE	208	
VENTES TOM EXO	577	

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Ventilation du Chiffre d'affaires

	31/12/2022
PRODUCTION HORS CEE	1 958
PRODUCTION CEE	210 487
FACTURATION DIVERS EXO UE	2 519
TRANSPORT S/ VENTES CEE	10 194
TRANSPORT S/ VENTES EXPORT	3 887
FACTURATION DIVERS EXPORT	257

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

31/12/2022	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT	(194 007)	(90)	(193 917)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)	(30 512)		(30 512)
RESULTAT COMPTABLE	(224 519)	(90)	(224 429)

(1) après retraitements fiscaux.

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2022
VALEUR D'ORIGINE					2 861 087	2 861 087
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice				708	708
	TOTAL				708	708
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				1 162 533	1 162 533
	Redevances Exercice				281 407	281 407
	TOTAL				1 443 940	1 443 940
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				289 585	289 585
	entre 1 et 5 ans				1 089 565	1 089 565
	à plus de 5 ans				627 593	627 593
	TOTAL				2 006 743	2 006 743
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans				2 785	2 785
	à plus de 5 ans				2	2
	TOTAL				2 787	2 787
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Engagements financiers

	31/12/2022	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Crédit Agricole - Caution emprunt SAS Rue Pairolière 07/2019 échéance 02/2027		140 000	
BNP - Prêt Garantie par l'Etat (PGE) - Garantie 90%			608 391
		140 000	608 391
Engagements de crédit-bail			
Engagements de crédit-bail immobilier		1 768 872	
CB mobiliers - Echéances restant dues		240 858	
		2 009 730	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Engagement IFC 31/12/2022		75 891	
		75 891	
Autres engagements			
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune (Sté P.P.J.B.)		60 000	
		60 000	
Total des engagements financiers (1)		2 285 621	608 391
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales		140 000	
Les participations			
Les autres entreprises liées		60 000	

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Evaluations fiscales dérogatoires

		31/12/2022
Résultat de l'exercice		(224 429)
Impôts sur les bénéfices		(90)
REDUCTION IMPOT MECENAT	(90)	
Résultat avant impôts		(224 519)
Variation des provisions règlementées		
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES AVANT IMP		(224 519)

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

		31/12/2022
ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées Néant Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation Néant Autres	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Effectif moyen

		31/12/2022	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires		9	
	Employés		7	
	Ouvriers		9	
	TOTAL		27	

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2022

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
FRENCH GOURMET FOOD 157B Avenue de la Marne 59700 MARCQ EN BAROEUL	SAS	2 860 090	90,00

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Transferts de charges

	31/12/2022
Quotes-parts utilisation véhicules	1 200
Remboursement dépenses de formation Ocapiat	11 862
Transferts de charges d'exploitation autres	2 168
Remboursements sinistres par assurances	1 575
Remboursements AG2R	4 019
TOTAL	20 824

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2022
Capital social	220 039				220 039
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	496 187				496 187
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	28 452				28 452
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	8 624				8 624
Report à nouveau	(621 810)	212 309			(409 501)
Résultat de l'exercice	212 309	(212 309)		(224 429)	(224 429)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	343 801			(224 429)	119 373

Date de l'assemblée générale 24/05/2022
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 343 801
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 343 801
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (224 429)

VISA @COM.MCPAUDIT Commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(1) BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS C.B.F.**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 50 AVENUE DE VALENSOLE 83310 COGOLIN

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 3 8 3 0 7 3 6 2 4 0 0 0 3 3

Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement*	CX	23 415	CQ	5 795	17 620	143
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	40 215	AG	1 973	38 242	33 424
	Fonds commercial (1)	AH	1 071 030	AI		1 071 030	1 071 030
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	4 693	AK		4 693	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	544 608	AQ	437 228	107 380	107 377
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	505 625	AS	329 358	176 267	172 065
	Autres immobilisations corporelles	AT	285 990	AU	163 937	122 053	108 778
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			40 847
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) — Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	1 890	BE		1 890	1 890
	Prêts	BF	3 275	BG		3 275	2 975
	Autres immobilisations financières *	BH	47 712	BI		47 712	47 055
	TOTAL (II)	BJ	**2 528 453**	BK	**938 291**	**1 590 162**	**1 585 583**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS * — Matières premières, approvisionnements	BL	473 775	BM		473 775	627 325
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	646 728	BS		646 728	477 409
	Marchandises	BT	184 835	BU		184 835	224 108
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CREANCES — Clients et comptes rattachés (3) *	BX	445 356	BY		445 356	431 148
	Autres créances (3)	BZ	2 710 027	CA		2 710 027	2 746 826
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS — Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	147 019	CG		147 019	116 571
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	93 887	CI		93 887	62 372
	TOTAL (III)	CJ	**4 701 627**	CK		**4 701 627**	**4 685 759**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW					
	Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM					
	Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**7 230 080**	1A	**938 291**	**6 291 788**	**6 271 343**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * | Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DS PJ

DocuSign Envelope ID: 7A346118-B05B-4148-84DC-BCBCA4482409

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise **SAS C.B.F.** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 220 039)	DA	220 039	220 039
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	496 187	496 187
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	28 452	28 452
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	8 624	8 624
	Report à nouveau	DH	(409 501)	(621 810)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(224 429)**	**212 309**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**119 373**	**343 801**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	30 000	30 000
	Provisions pour charges	DQ	5 000	5 000
	TOTAL (III)	DR	**35 000**	**35 000**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 146 702	917 518
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 794 589	3 721 925
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	715 774	702 456
	Dettes fiscales et sociales	DY	162 559	245 941
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	317 791	303 958
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		744
	TOTAL (IV)	EC	**6 137 415**	**5 892 541**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**6 291 788**	**6 271 343**

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 544 134	5 141 892
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	387 112	40 368

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DS

PJ